



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHINON

CANTON DE LANGEAIS

COMMUNE DE HOMMES

**REUNION
DU**

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Exécution de l'art. L.121-8 et L.121-9 du Code des Collectivités Territoriales)

**Monsieur, Madame, membre du conseil municipal de la Commune de HOMMES est
prié d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu en Mairie le :**

**20 Mars 2026 à 19h00
salle de Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'Ordre du Jour ;
- Nomination du Secrétaire de Séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil Municipal ordinaire su 3 Mars 2026 ;
- Appel nominal et installation des membres du Conseil Municipal dans leurs fonctions ;
- Désignation de deux assesseurs ;

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. ELECTION DU MAIRE 2026-2032

- *Délibération N°DCM2026-08 du 20 Mars 2026 ;*

2. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE 2026-2032

- *Délibération N°DCM-09 du 20 Mars 2026 ;*

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE 2026-2032

➤ *Délibération N°DCM-10 du 20 Mars 2026 ;*

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE ELU

**5. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, AUX
ADJOINTS ET/OU CONSEILLERS MUNICIPAUX 2026-2032**

➤ *Délibération N°DCM-11 du 20 Mars 2026 ;*

**6. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES – APPROBATION**

➤ *Délibération N°DCM-12 du 20 Mars 2026 ;*

Hommes, le 15 Mars 2026



Hubert HARDY